

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Révision du PLU de la commune de SAINT VALLIER 26240

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Conseil municipal avec débat des orientations du PADD le 28 JUIN 2017
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Conseil municipal arrêt du PLU prévu le 27 février 2019

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de SAINT VALLIER
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	angelique.bouvet@saintvallier.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>Intégration au futur SCOT DES RIVES DU RHONE en cours de révision Arrêt prévu avant les élections de 2020.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est en vigueur depuis le 02 août 2009, une modification a été apportée au plan initial en 2011.</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	4110 au 1 ^{er} janvier 2018
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	466 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La révision concerne l'ensemble du territoire communal
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<p><i>Environ :</i></p> <p>Zones U et AU : 37%</p> <p>Zones A : 11%</p> <p>Zones N : 52%</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<p>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p>
<p>Voir PADD en annexe présenté en Conseil municipal avec débat des orientations le 28 JUIN 2017</p>

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
<p>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</p>

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

Le Plan Local d'Urbanisme doit être mis en adéquation avec les lois « Grenelle » et « ALUR ». La révision du SCOT des Rives du Rhône et l'élaboration prévue d'un Programme Local de l'Habitat impacteront aussi le PLU.

Sur le plan communal, plusieurs projets ont été lancés, que le PLU devra également prendre en compte, en particulier, le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) qui inclut :

- Une démarche de requalification du quartier d'habitat Croisette / Rioux situé au nord du bourg : Actions de « résidentialisation » (aménagement des espaces extérieurs, publics et privés), réhabilitation d'une partie du parc d'habitat social, interventions sur les copropriétés dégradées... (étude réalisée par le cabinet Interland)
- Un volet important d'actions sur le centre ancien prenant en compte les enjeux patrimoniaux : plusieurs îlots stratégiques fortement dégradés ont été exclus de l'OPAH et font actuellement l'objet d'un sursis à statuer. Une étude (réalisée par J. Decauville et P. Berron) a proposé des projets d'aménagement sur chacun d'eux et envisagé des actions à mener. Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine a émis une position de principe favorable sur le devenir de ces îlots. Les principes d'aménagement des îlots une fois actés, ils seront traduits dans le PLU.

Parmi les autres objectifs du futur PLU :

- l'intégration du projet dit de « Quartier durable », dans lequel viendront notamment s'implanter différents programmes de logements (dont logements sociaux pour personnes âgées), éventuellement un hôtel, le siège de la communauté de communes porte de DromArdèche, ... Les terrains concernés (ancienne friche industrielle) ont été acquis et remis en état par EPORA.
- la refonte du règlement de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ollanet qui rencontre aujourd'hui des difficultés de commercialisation.

Sur le plan intercommunal, plusieurs projets ont été lancés, que le PLU devra également prendre en compte : le PLH, un schéma de développement commercial...

Globalement la révision du PLU vise à intégrer ces différents projets et à harmoniser les règles d'urbanisme de façon à faciliter ces projets de requalification.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le cas échéant, précisez :
--------------------------	--------------------------	--------------------------	----------------------------

Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	oui	<p>Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.</p> <p>Une démarche de SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE est en cours avec l'ABF. Le BE RAPHANEAU FONSECA nous assiste sur ce projet en lien étroit avec le BE LATITUDE missionné pour la révision du PLU.</p> <p>Pour des raisons de calendrier, si le SPR se met en place Sa décision fait l'objet d'un décret ministériel et n'est pas sur la même temporalité que le pLU.</p>
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	OUI	<p>Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?</p> <p>Dans l'attente de la finalisation du SPR, un PDA va être mis en place. L'enquête sur le Périmètre Délimité des Abords sera réalisée en même temps que l'enquête publique du PLU.</p>

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		non	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	oui		Oui le sage Rhône méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	oui		Communauté de communes Porte de Drômardèche

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Non concerné : la révision du PLU est générale

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	<p>Baisse démographique sur les dix dernières années. Le développement s'est réalisé sur les communes rurales périphériques de St Vallier. Ces communes disposant de documents d'urbanisme largement ouverts et offrant des produits d'habitat individuel très recherchés tout en étant à proximité des équipements, services et commerces présents à St Vallier.</p> <p>3 935 habitants en 2015 à Saint Vallier et 46 366 habitants sur la Communauté de communes Porte de DrômArdèche - 0,4% d'évolution de la population entre 2010 et 2015 sur la commune, 0,9% sur la CC</p>
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	<p>La commune de St Vallier est un bourg centre disposant des équipements d'une ville de 10000 habitants. L'objectif est de retrouver une croissance démographique autour de 1%/an en retravaillant à partir des tissus urbains existants ou aménagés.</p> <p>100% du développement résidentiel prévu par le PLU est intégré dans l'enveloppe actuellement bâtie et sur les terrains en cours de commercialisation de la ZAC de l'OLLANET aménagée par la commune.</p> <p>Ces terrains concernent en large majorité des friches industrielles (soit déjà acquis et démolis, soit à reconverter dans les années à venir), et les îlots dégradés du centre.</p>
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	<p>Le nombre de logements vacants est important sur la commune : environ 450 logements vacants (312 en 2011) soit 18,8% du total des logements sur la commune (12,2% au niveau national en 2016, 9,8% sur la CC en 2015)</p> <p>2% de logements sociaux vacants</p> <p>La commune a mis en place une OPAH (dans la suite des précédentes) dont la phase animation a débuté. Elle comporte un volet RU important ainsi que des dispositifs particuliers en vue d'une meilleure maîtrise de la qualité des réhabilitations (Permis de louer).</p>
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	<p><i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i></p> <p><i>Le projet de PLU ne calcule pas de rétention foncière. Cette notion n'a aucun sens sur St VALLIER étant donné que l'ensemble des secteurs constructibles du PLU sont inscrits dans l'enveloppe déjà bâtie et sont en zone constructible depuis des décennies. L'opérationnalité du développement dépend de la maîtrise foncière et de l'aménagement par la collectivité en particulier des friches urbaines.</i></p>
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Il n'y a pas de superficie nouvelle. L'ensemble des zones constructibles concerne l'enveloppe déjà bâtie.
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Le PLU ne raisonne pas de cette façon qui n'a pas d'intérêt. La démarche du PLU a consisté à évaluer les typologies de demandeurs actuels et les besoins en logements liés ainsi que les produits nécessaires à l'accueil d'une population plus diversifiée. Le PLMU a ensuite travaillé selon les secteurs de la ville sur des formes urbaine qui permettent de développer ces typologies qui englobent à la fois un habitat

4.1 Présentation de votre projet	
	collectif, un habitat intermédiaire, des maisons de ville et un habitat individualisé. Il s'agit bien en premier lieu d'inciter à la production de logements qui permet une plus grande diversité de peuplement.
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
<i>Le PLU n'induit pas de consommation d'espace en prévoyant un développement axé sur les espaces déjà bâtis.</i>	
Le phasage de projets est lié à la programmation opérationnelle. Il s'agit de revitaliser la ville sur 15 ans (2015-2030) Projets en cours ou à venir :	
<ul style="list-style-type: none"> - Projet Val'ère / requalification du quartier d'habitat social de Quartier Liora et requalification du centre : Drôme Aménagement habitat (DAH) missionné par la commune et la CC pour gérer l'opération (Quartier Liora : Rénovation de 10 copropriétés, démolition de logements HLM (3 en 2019), 2 immeubles déjà fermés avec un marché immobilier compliqué sur ce quartier, nombreux T3/T4/T5) - Centre ancien : 23 logements sociaux, une 15aine de logements en cours de commercialisation plus un périmètre OPAH : remise sur le marché de logements privés - Engager le réaménagement de la friche châtain (EORA) - Terminer la commercialisation de l'OLLANET 	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	NON concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	<i>Il n'y a pas de nouvelle ZAE prévue par le PLU qui intègre uniquement les espaces d'accueil économique existants</i>
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	<i>Aujourd'hui l'ensemble de la surface des ZAE est occupé.</i>
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	NON concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	NON concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	oui		<i>Les terres agricoles de la commune sont limitées au plateau avec une agriculture traditionnelle mais réduite en surface et en nombre d'exploitations</i>
Des espaces boisés ?			<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts</i>

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

			exploitées, forêt de protection, ... ?) La commune est concernée par un coteau boisé où les boisements ont repris suite à une déprise agricole. Ces boisements constituent aujourd'hui un risque pour les habitations adjacentes (feux de forêt). La commune porte un projet de revitalisation agricole et patrimoniale du coteau (espace viticole en agriculture biologique avec une animation par une association)
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?			Les secteurs agricoles sont en zone A Les secteurs à dominante naturelle en zone N

Complétez si nécessaire

Projet de réhabilitation des coteaux.

Inventaire du bâti réalisé et inscrit au département afin de le protéger (cabanons, terrasses et autres constructions viticoles)

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		NON	
Une réserve naturelle nationale ?		NON	
Un espace naturel sensible ?		NON	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	oui		
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		NON	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html			Deux cours d'eau sont présents sur la commune : - Galaure - Rhône Il sont inscrits en zone naturelle du PLU

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Complétez si nécessaire

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCOT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?

Non

Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?

Le SCOT en cours identifie le Rhône et la Galaure comme des espaces participant aux continuités écologiques

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?

http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles

Le SCOT en cours identifie le Rhône et la Galaure comme des espaces participant aux continuités écologiques

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Site classé ou projet de site classé ?

http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

NON

Site inscrit ou projet de site inscrit ?

http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

NON

Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?

Oui

En cours d'étude. Présentation du projet prévu en février 2019 devant la commission nationale.

Éléments majeurs du patrimoine ?

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

NON

Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial

Eglise et château constituent les deux éléments patrimoniaux les plus intéressants mais ne font pas l'objet de cette labellisation.

Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCOT, charte de parc, atlas de paysage... ?

NON

Complétez si nécessaire

4.6 Ressource en eau

Captages

4.6 Ressource en eau

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		NON	
Autres captages prioritaires ?		NON	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	OUI		Oui maillage de secours existant
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	OUI		Oui STEP Intercommunale dimensionnée de façon suffisante.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?			Oui, réseau séparatif mis en place

Complétez si nécessaire

4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php			Oui – site ex-CHATAIN et ex site de l'agence EDF GDF service Intervention d'EPORA dans le cadre de la requalification du site.
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=			Voir case précédente
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		NON	

Complétez si nécessaire

Deux secteurs d'information sur les sols (SIS) répertoriés sur la commune de Saint Vallier.

SIS N° 26SIS01627 Agence EDF GDF services : la commune de Saint Vallier a fait l'acquisition de ce tènement il y a environ 6 ans pour y aménager un parking en complément de celui de la médiathèque Départementale et un square public équipé d'une fontaine. Aucun aménagement n'est prévu à moyen ou long terme.

SIS N° 26SIS01662 CHATAIN René : L'EPORA a fait l'acquisition de ce tènement qui fait actuellement l'objet d'une étude menée par l'APAVE en vue d'un diagnostic environnemental et définition d'une stratégie de dépollution des sites et sols pollués. Etude d'aménagement en cours confiée au BE ARTER.

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?			<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i> Zone inondable du Rhône et de la Galaure intégrée dans un PPRI
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	OUI		
Nuisances ?		NON	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	OUI		<i>RN7 – résorption des points noirs du bruit effectuée il y a qlq années SNCF</i>
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	oui		<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i> Gare SNCF Gare routière
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		NON	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		NON	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		NON	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
--	--------------------	--------------------------

	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 17 décembre 2018 Lieu : SAINT VALLIER	NOM	PRENOM
	SIGNATURE CHEVAL Jacques	




ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Bureau Latitude uep : (à Sain Bel 69) Contact Mme LAURENCE FOREL 04 74 01 21 46 lf@latitude-uep.com Ou Mairie de St Vallier : Mme MASSET DGS 04 75 23 54 67 Armelle.masset@saintvallier.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	